

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ QUE le conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles étudiera, lors de sa prochaine séance ordinaire qui se tiendra le **mardi 3 décembre 2019** au **Centre récréatif Rivière-des-Prairies** situé au **7650, boulevard Maurice-Duplessis**, la demande de dérogation mineure suivante :

550, 53^e Avenue (lot 6 306 484), district de La Pointe-aux-Prairies

L'objet de cette demande est de permettre l'agrandissement du bâtiment principal dont la hauteur maximale du nouveau bâtiment dépasse 0.745 m de celle autorisée dans les dispositions du Règlement de zonage (RCA09-Z01, article 98 et chapitre 16 - grille des spécifications de la zone 89).

À cette occasion, toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande, à la date et à l'endroit indiqués ci-dessus.

Fait à Montréal, le 13 novembre 2019.

Le secrétaire d'arrondissement
Charles-Hervé AKA, LL.M., OMA

Cet avis peut aussi être consulté sur le site Web de l'arrondissement à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/rdp-pat